

Conseil de quartier

« Les Balmes - Pincourt »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 04 AVRIL 2023

Présents : M. PEPIN (président du conseil de quartier), Mme BLANC, Mme CHASTAN, M. CHOUCHA, M. GEY, M. DUBUIS, M. BOUCHERY, M. FARGEOT, M. LETORT, Mme TERRON

Excusés : M. MAUPETIT (vice-président), M. COQUATRIX, M. VAILHE, Mme ORIOL

Représentants de la Ville : Mme le Maire, M. MARDEUIL (premier adjoint délégué aux travaux et à la voirie, M. COLLET (adjoint délégué à l'environnement), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale), M. POUXE (collaborateur de cabinet)

1- Retour sur les commissions

Voirie-sécurité

M. DUBUIS revient sur les demandes exprimées en commission, elles sont bien enregistrées et seront traitées par les services. Il revient sur sa demande d'élagage des arbres de la place Pincourt, M. COLLET ou M. MARDEUIL iront sur place pour vérifier cette demande.

Environnement

Une opération Nature Nette a été organisée le 18 mars avec le Conseil Municipal des Jeunes. Il a été constaté un quartier plutôt propre.

2- Fête de quartier le 9 juin

M. PEPIN présente le projet porté par la commission « animation » : l'organisation d'une première fête de quartier le vendredi 9 juin : défilé de vélos fleuris et apéritif partagé. Il invite les conseillers et les habitants à venir nombreux. Le rendez-vous est donné place des marinières à partir de 18h (place de la fontaine).

La place « des marinières » n'a pas encore de nom officiel, peut-être son baptême peut-il être réfléchi par le conseil.

3- Aménagement du quai Pierre Semard

M. MARDEUIL rappelle qu'une réunion de présentation du projet a été faite cet hiver par le maire de Roanne aux habitants des quartiers des Balmes et de Varennes.

Le projet présenté aujourd'hui est bien la version définitive : la voie sera mise en sens unique du pont de la Loire vers Commelle Vernay. Un petit giratoire sera créé à l'entrée du quai côté Balmes pour permettre le retournement des véhicules. Une section sera mise en sens unique sauf pour les riverains, pour rejoindre les 37 garages de la résidence des Pascalines. La rue sera en sens interdit strict après les accès aux garages. Les travaux sont estimés à 300 000€ environ, ils comprennent la réfection complète de la chaussée, des trottoirs et la création d'une piste cyclable.

Le Maire explique qu'elle a demandé cette modification du projet pour répondre aux sollicitations des résidents. Elle attire l'attention des conseillers sur son possible changement de décision si de trop nombreuses infractions étaient constatées et si un caractère accidentogène ou dangereux était révélé. Elle se garde donc le droit de modifier cette autorisation de circulation aux riverains en cas de problème avéré.

4- Projet de parc des berges du Rhins

M. COLLET présente et commente en direct le clip de présentation du projet : il s'agit d'un projet à haute valeur environnementale, conçu en association avec les fédérations de chasse et de pêche de la Loire. Trois grands changements ont guidé le projet : la création d'une voie verte le long de la rivière, un nouvel accès par le parking de la Glacière et une connexion avec le parc Bécot.

A cette occasion, 120 arbres seront plantés, une mare et une haie bocagère seront créés. De nombreux équipements ludiques et récréatifs seront créés également.

Le chantier démarre la semaine prochaine, jusqu'à la fin de l'année.

Question des conseillers : est-ce que ce projet d'aménagement va jusqu'au karting ? Non, il est prévu jusqu'aux jardins familiaux.

5- Projet des jeux d'eaux dans le parc Bécot

M. COLLET rappelle la volonté de la municipalité d'offrir à la population des activités ludiques et aquatiques dans le parc Bécot. Un clip de présentation est projeté à l'assemblée et commenté : le chantier a démarré il y a quelques semaines avec l'objectif d'une ouverture début juillet. L'eau utilisée est en circuit fermé, donc non concernée par les restrictions d'eau. Elle est bien sûr nettoyée et contrôlée quotidiennement par un système automatique et autonome. L'espace sera ouvert de 10h30 à 18h tous les jours, en libre accès avec un système de mise en route par détection de présence. En 2024, il est prévu d'installer deux mâts de brumisation supplémentaires.

En cas de trop grande affluence, le maire demande aux adultes de surveiller leurs enfants et d'être responsables dans l'utilisation et le partage de l'espace.

Question annexe des conseillers : est-ce qu'une récupération des eaux pluviales de la ville peut être mise en place pour arroser les espaces verts ? M.COLLET confirme qu'une réflexion est en cours par les services suite aux sécheresses répétées et aux restrictions d'usage de l'eau potable.

6- Présentation du centre socioculturel

Le représentant du centre social étant souffrant, la présentation est reportée à une prochaine séance.

7- Les grands rendez-vous sportifs

La ville se prépare à accueillir cet été deux événements cyclistes de niveau mondial : l'arrivée du Critérium du Dauphiné le mardi 6 juin et le passage du Tour de France le jeudi 13 juillet. Les habitants sont invités à assister nombreux à ces fêtes populaires. Un appel à bénévoles sera transmis aux conseillers pour les postes de signaleurs, coordonnés par le comité des fêtes.

8/ les rendez-vous festifs

La fête de la musique est annoncée le mercredi 21 juin dans l'avenue de la Libération, ainsi que la Summer Fiesta le 12 juillet dans le parc Bécot, en partenariat avec le centre socioculturel et le comité des fêtes.

9/ questions diverses

- Problème récurrent de chats errants dans la rue de l'abattoir : une habitante est en conflit avec son voisinage et a réclamé une cage de capture à la police municipale mais la mise en place a été trop tardive et n'a pas donné de résultat. Madame le Maire propose la saisine du conciliateur de justice. M. BARGE va se renseigner sur ce dossier et aller voir le voisin incriminé. Il rappelle la réglementation : les animaux capturés sont stérilisés puis doivent être remis sur la voie publique là où ils ont été attrapés. La commune les met tout de même en fourrière à l'association l'Arche de Noé.
- Modifications de raccordement au réseau d'assainissement sur le parking du jardin des balmes : le service de la voirie ira vérifier la remise en état du terrain après les travaux de la Roannaise de l'eau.
- Mme TERRON revient sur le nouveau parking de la place Pincourt et demande quelle sera la nouvelle adresse postale de sa maison. L'aménagement du parking ne change pas la dénomination postale de sa maison. Des plantations sont prévues pour atténuer l'impact du parking pour les voisins. La municipalité ne souhaite pas revenir sur sa décision d'autorisation du parking.
- Zone d'ébats pour les chiens : de nouvelles zones seront prévues en 2024.
- Résidence Côté Ouest : A ce jour la conformité de la construction n'a pas été instruite par la ville. *Suite donnée : un courrier a été adressé au constructeur le 15 mai pour lui demander de confirmer la conformité de l'immeuble au regard des places de parking. En l'absence de réponse, un huissier a été missionné fin juin afin de constater les équipements réalisés.*
- Interdiction de stationnement sur les trottoirs du quai Général Leclerc : un habitant souhaite savoir si l'interdiction concerne les jours de semaine ou le week-end seulement. Madame le Maire précise que l'interdiction est permanente. Le personnel de Révillon doit utiliser le parking de 49 places mis à sa disposition et ne plus utiliser les trottoirs alentours. Un travail reste à faire pour matérialiser des places de stationnement dans le quartier qui ne gênent pas les piétons.

- M. CHOUCHA demande des nouvelles de la balayeuse mécanisée : elle est encore souffrante mais devrait bientôt revenir dans le quartier.